

98B 17638

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

24 JUIN 2004

N° de dépôt : 37403

SACAM PARTICIPATIONS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2004

L'an deux mil quatre,
Le trois juin, à douze heures,
Dans les locaux de la FNCA 48 rue La Boétie – 75008 PARIS.

Les Administrateurs de la société par actions simplifiée au capital variable "SACAM PARTICIPATIONS" se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

MM. SANDER, BRASSAC, BRU, CARRON, CHATEAU, CHIFFLET, COUTURIER, DAMAY, de LAAGE de MEUX, DUPUY, DUTERTRE, KEROUEDAN, MARY, MATHIEU, OUVRIER-BUFFET, POUZET

Sont absents excusés :

MM. CELERIER, DUBOIS, MICHAUT, MORVAN

Assiste également à la réunion :

M. ROSSI, Directeur Général de la société.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de seize administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Le Président SANDER rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Communication du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 janvier 2004,
- Information sur le changement de Directeur général et sur la composition du Conseil d'administration,
- Nomination de membres au Comité Exécutif de la SAS Sacam Fireca en remplacement de membres démissionnaires,
- Questions diverses
Agrément d'un nouvel associé dans le cadre des fusions de CRCAM et transfert d'actions.

.../...

.../...

2. INFORMATION SUR LE CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL ET SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 – Changement de Directeur Général

Conformément aux dispositions statutaires, le Directeur Général de la société est de plein droit le Directeur Général de la Fédération nationale du Crédit agricole. Le Bureau de la Fédération nationale du Crédit agricole ayant nommé en sa séance du 5 février 2004 Monsieur Jean-Yves ROSSI, Directeur Général de la FNCA, en remplacement de Monsieur Jean-Frédéric de LEUSSE, Monsieur Jean-Yves ROSSI est en conséquence, depuis cette date Directeur Général de la SAS Sacam Participations.

Les pouvoirs conférés à Monsieur Jean-Yves ROSSI avec faculté pour lui de subdéléguer sont les suivants :

- représenter la société auprès de tous organismes pour tout ce qui n'entre pas dans les attributions expressément dévolues au Président, au Conseil d'administration et à l'assemblée des associés, notamment pour ce qui relève de la gestion et des domaines techniques,
- réaliser la bonne organisation des activités de la société et mettre en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires à l'application de la politique générale approuvée par le Président et le Conseil d'administration ainsi que, le cas échéant, l'assemblée des associés,
- passer et signer tous actes, correspondances, conventions et, en général, faire le nécessaire pour tout ce qui concerne l'exercice des pouvoirs qui lui ont été conférés.

Le Conseil d'administration prend acte de cet exposé et approuve à l'unanimité les pouvoirs qui sont conférés à Monsieur Jean-Yves ROSSI.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à douze heures et quinze minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et le Directeur général.

EXEMPLAIRE CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M. SANDER', written over the printed name.

M. Jean-Marie SANDER